

1. Financer l'inactivité de mes salariés

Télétravail

=> Démarche : La mise en œuvre du télétravail dans ce cadre ne nécessite aucun formalisme particulier.

Actions de formation FNE-Formation.

=> Démarche : la convention s'établit entre l'entreprise et l'État (la DIRECCTE), joignable via courriel à ge.mutationseconomiques@direccte.gouv.fr

Activité partielle

=> Démarche : la saisie s'effectue en ligne sur <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

Montant estimatif de l'indemnisation : www.simulateurap.emploi.gouv.fr

Pour toute question

MOSELLE	lorrai-ut57.activite-partielle@direccte.gouv.fr	03.87.56.54.20
---------	--	----------------

FAQ <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

2. Reporter le paiement de mes impôts et cotisations sociales – bénéficiaire d'une remise d'impôts directs

1. Concernant les cotisations sociales payables auprès des Urssaf

Contact urssaf.fr: <https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/modification-paiement-cotisations.pdf>

l'Urssaf par téléphone au 3957 (0,12€ / min + prix appel).

Pour les travailleurs indépendants :

Artisans ou commerçants :

- Par internet sur secu-independants.fr, [Mon compte](#) pour une demande de délai ou de revenu estimé : <https://www.ma.secu-independants.fr/authentification/login>
- Par courriel, en choisissant l'objet « Vos cotisations », motif « Difficultés de paiement » : <https://www.secu-independants.fr/contact/adresse-telephone/urssaf/>
- Par téléphone au 3698 (service gratuit + prix appel)

Professions libérales :

- Par internet, se connecter à l'espace en ligne sur urssaf.fr et adresser un message via la rubrique « Une formalité déclarative » > « Déclarer une situation exceptionnelle ».
- Par téléphone, contacter l'Urssaf au 3957 (0,12€ / min + prix appel) ou au 0806 804 209 (service gratuit + prix appel) pour les praticiens et auxiliaires médicaux.

2. Concernant les impôts payables auprès des services des impôts des entreprises (SIE) de la DGFIP

=> Voir « Documentation utile » à la page: <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9751>

Consulter le site <https://annuaire.service-public.fr/navigation/grand-est/sie> ou la feuille d'imposition de votre entreprise.

Moselle : 03 87 38 67 21 astrid.vilibord@dgfip.finances.gouv.fr

Consultez le site de la DGFIP : <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/ccsf-et-codeficiri>

3. bénéficiaire d'une remise d'impôts directs

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de remise gracieuse sur la page dédiée :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465>

La Direction Générale des Finances Publiques a mis en ligne une page de questions réponses (CFE, TVA...) : <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/je-suis-en-situation-difficile>



3. Étaler mes créances bancaires / mes échéanciers de remboursements d'aides auprès de la Région, de Bpifrance

Contactez en priorité votre banque.

La Médiation du crédit est un dispositif public qui vient en aide à toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit, etc.).

=> Démarche : saisir le médiateur du crédit en ligne sur <https://mediateur-credit.banque-france.fr/> ; la saisine, confidentielle et gratuite.

Financements Région :

Vous pouvez solliciter la Région afin de demander un report de vos remboursements d'avances remboursables obtenues dans le cadre de dispositifs d'aide.

=> Démarche : contacter la Région via l'adresse pacte.tresorerie@grandest.fr.

Financements Bpifrance :

Bpifrance suspend les paiements des échéances des prêts accordés à compter du 16 mars.

4. Garantir un crédit bancaire, un découvert bancaire : Fonds de garantie « Renforcement de la Trésorerie CORONAVIRUS »

=> Démarche : contacter votre banque en priorité ou la délégation régionale de Bpifrance

Direction Régionale de Metz	03 87 69 03 69	metz@bpifrance.fr
-----------------------------	----------------	--

5. Garantir la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédit court terme confirmé : Fonds de garantie Ligne de Crédit Confirmé CORONAVIRUS

=> Démarche : contacter votre banque en priorité ou la délégation régionale de Bpifrance

Direction Régionale de Metz	03 87 69 03 69	metz@bpifrance.fr
-----------------------------	----------------	--

6. Financer la trésorerie de mon entreprise : prêt rebond

=> Démarche : les demandes sont à adresser à Bpifrance

Direction Régionale de Metz	03 87 69 03 69	metz@bpifrance.fr
-----------------------------	----------------	--

7. Financer la trésorerie de mon entreprise : prêt atout

=> Démarche : les demandes sont à adresser à Bpifrance

Direction Régionale de Metz	03 87 69 03 69	metz@bpifrance.fr
-----------------------------	----------------	--

8. Artisans, commerçants : bénéficiaire de dispositifs spécifiques :

Fonds de Solidarité

=> Démarche : vous pourrez bénéficier de cette aide à partir du 31 mars en faisant une simple déclaration sur le site de la DGFIP <https://www.economie.gouv.fr/dgfip>

Suspension des loyers et des factures de gaz et d'électricités

=> Démarche : adresser par mail ou téléphone une demande de report à l'amiable à l'entreprise à qui vous payez les factures (fournisseur de gaz, d'électricité, bailleur...). En cas de refus, saisir le médiateur des entreprises : www.mediateurdes-entreprises.fr

9. Aides et appuis exceptionnels aux entreprises accessibles aux associations employeuses et à leurs salariés

Extrait du site <https://www.associations.gouv.fr/les-aides-et-appuis-exceptionnels-aux-entreprises-accessibles-aux-associations-employeuses-et-a-leurs-salaries.html>

10. Résoudre des conflits avec mes clients ou fournisseurs

=> Démarche : la saisine du médiateur s'effectue en ligne sur <https://www.mieist.bercy.gouv.fr/>

En amont d'une saisine, vous pouvez poser des questions ou demander des conseils sur la marche à suivre en toute confidentialité, grâce au formulaire de contact:

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/contactez-mediateur-des-entreprises>

Toutes les informations sur le site economie.gouv.fr : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/la-mediation>

Contacts :

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>ge.pole3e@direccte.gouv.fr (au niveau régional) covid.dge@finances.gouv.fr (au niveau national)</p>
	<p>pacte.tresorerie@grandest.fr</p>
	<p>metz@bpifrance.fr</p>
	<p>Contact téléphonique : numéro vert unique : 09.71.00.96.90 -CCIT MOSELLE : Muriel CARRAT – m.carrat@moselle.cci.fr</p>
	<p>Contact téléphonique : numéro vert unique : 09.86.87.93.70 MOSELLE - appui-covid19@cma-moselle.fr</p>
	<p>Michel SAINT-PÉ : michel.saint-pe@moselle-attractivite.fr Louis EXERTIER : louis.exertier@moselle-attractivite.fr</p>